

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

Présents : Magali BONIN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs : Gérard BRUN à Jean-Jacques DUSSART, Gilles MAYET à Viviane MOUSSERIN

Secrétaire de séance : Madeleine CLERET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit des tarifs des repas à la cantine scolaire.

Compte-rendu de la séance du 7 avril 2023 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 7 avril 2023. Le Conseil Municipal vote à mains levées et adopte le document par 3 abstentions et 9 pour.

Adhésion à la fourrière communautaire de Brugheas :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- la recrudescence d'animaux en divagation et à l'abandon
- obligation pour la collectivité de posséder ou adhérer à une fourrière

Madame le Maire propose de signer une convention d'adhésion à la fourrière de Brugheas. Cette dernière sera signée avec Vichy Communauté aux conditions suivantes :

- durée de la convention : 2 ans
- contribution forfaitaire annuelle 1.39 € TTC par habitants (population INSEE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la proposition de convention présentée
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Subvention à la Société Musicale de Saint-Gérard-le-Puy :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à la Société Musicale De Saint-Gérard-le-Puy. En effet, cette dernière accepte de venir animer les cérémonies officielles au monument aux morts (8 mai et 11 novembre) et éventuellement des animations ponctuelles (concert ou autre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées et, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer une subvention de 100 € à chaque intervention de la Société Musicale de Saint-Gérard-le-Puy (sur présentation de justificatif)
- d'autoriser Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Création de poste :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à 17h50 afin de palier aux besoins du service. Poste créé à compter du 01.09.2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et, à l'unanimité des membres présents :

- autorise la création de poste présentée pour répondre aux besoins permanents de la commune

- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Rapport Social Unique 2021 (RSU) :

Mme le Maire rappelle que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan social. Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales).

Ce document a été validé par le comité technique siégeant au Centre de Gestion.

Le conseil municipal de MONTOLDRE prend acte de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU). La publicité du rapport social unique se fera par publication en mairie.

Taux de promotion (Lignes Directrices de Gestion) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération afin de fixer le taux de promotion du personnel communal.

Ces taux sont fixés pour chaque catégorie d'emploi (administratif, technique, animation) en fonction du nombre d'agent dans chaque catégorie et après avis du comité technique siégeant au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées et, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les taux de promotion de la manière suivante :

- technique : 50 %
- administratif : 100 %
- animation : 100 %

Tarifs repas cantine à compter du 01.09.2023:

Madame le Maire rappelle :

- les tarifs appliqués actuellement :

- repas enfants : 2.40 €
- repas adulte intervenant pendant le service : 2.40 €
- repas instituteur, personnel de l'éducation nationale : 4.40 €
- repas adultes : 4.40 €

- les réunions de la commission des finances réunie lors de la préparation des budgets en mars 2023;

Il est donc proposé d'appliquer, à compter du 1er septembre 2023 les tarifs suivants :

- repas enfants : 2.50 €
- repas adulte intervenant pendant le service : 2.50 €
- repas instituteur, personnel de l'éducation nationale : 4.50 €
- repas adulte : 4.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- approuve les tarifs proposés pour les repas pris à la cantine scolaire
- approuve l'application à compter du 1er septembre 2023
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

- Conseil d'Ecole le 19 juin 2023 à 17h00
- Visite diagnostique amiante le 11 juillet 2023 à 9h00.
- Kermesse de l'école le 23 juin 2023
- Concert à l'église le 24 juin à 20h30 suivi d'un pot à la salle Fernand Blanchet
- Réunion information sur Intramuros
- Travaux de voirie prévus en juillet 2023 (chemin des Vendats)
- Subvention amendes de police. Etudier le marquage au sol de la signalisation des routes
- Installation d'un portique à l'aire de jeux de Valençon

- Entretien d'un terrain situé dans le lotissement de Valençon
- Problème de fuite d'eau dans la cave de la mairie – Contacter le SIVOM
- Prochain conseil avec repas éventuellement le 8 septembre 2023 à 19h00

La séance est levée à 22h50

**Le Secrétaire,
Madeleine CLERET**

**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



